

Maître d'Ouvrage



Direction Générale des douanes et droits indirects

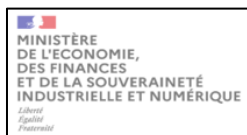
Mail : philippe.pailhous@douane.finances.gouv.fr

Mail : pli-montpellier@douane.finances.gouv.fr

ETAT

Maître d'Ouvrage délégué

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique



BIMO – Antenne Interrégionale du Grand Sud-Ouest
1, place Elime Bouin – CS 60004 – 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Mail : valerie.chureau-bouchot@finances.gouv.fr

Tél : 06 27 05 71 03

OPERATION :

Relogement de la BSE de Tarbes dans l'aérogare de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées (65)



Route de l'aéroport – BP 3 - 65290 JUILLAN

MAITRISE D'ŒUVRE

Mandataire :

BET INGENIERIE
S.E.T.E.S. SA INGENIERIE
Thomas SANCHEZ, PDG



14 Avenue des Tilleuls – Quartier de l'Arsenal
BP 70932 - 65009 TARBES Cedex
Email : secretariat.setes@setes.fr

05 62 34 25 54

Tél

Chargés d'opération :

Cécile RAMOND
Laurence KRIMM
Florian LACOSTE
Marc LANDABURU
Administratif : France LACOSTE

Email : cr.setes@setes.fr
Email : lk.setes@setes.fr
Email : elec.setes@setes.fr
Email : ml.setes@setes.fr

06 37 11 00 93

Port

06 75 21 21 94

Port

06 30 48 85 75

Port

07 88 30 57 16

Port

Bureau de contrôle :

SOCOTEC
Fabien SOULE



72, rue Maréchal Foch
65000 TARBES
Email : fabien.soule@socotec.fr

06 12 20 43 71

Port

SPS :

D2C
Philippe DANSAUT

Email : d2csps@gmail.com

06 26 34 52 76

Port

Etapas mission	APS	APD	PRO	ACT	VISA	DET	AOR	OPC
Date :			Février 2026					

PHASE DCE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP)

LOT N°1 : PLATRERIE – FAIENCE – CARRELAGE

Date :

Le 20 Février 2026

Cahier des Clauses Techniques Particulières **(CCTP)**

Direction Générale des Douanes et des Droits indirects
Relogement de la BSE de TARBES dans l'aérogare de l'Aéroport
Tarbes- Lourdes – Pyrénées (65)

PHASE DCE

<u>LOT N°1 :</u> PLATRERIE – FAIENCE – CARRELAGE

SOMMAIRE

1	GENERALITES	3
1.1	Objet du présent lot	3
1.2	Périmètre de l'opération	3
1.3	Définition des travaux	4
1.4	Documents techniques de référence	5
1.5	Cahiers des prescriptions communes	5
1.6	Condition d'exécution	6
1.7	Documents à remettre par l'entreprise	7
2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	8
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES	12
	00 - ETUDES D'EXECUTION	12
	1 - INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER	12
	2 – DEMOLITION	13
	3 - PLATRERIE	14
	4 - PRESTATIONS INDISSOCIABLES DE LA CONSULTATION	20

1 GENERALITES

1.1 Objet du présent lot

Le présent document a pour objet de définir les travaux à réaliser pour les travaux de relogement de la BSE de Tarbes dans l'aérogare de l'aéroport Tarbes – Lourdes – Pyrénées à Juillan (65).

1.2 Périmètre de l'opération

Actuellement, la BSE de Tarbes, qui comporte un effectif de 19 agents, est implantée dans deux sites distants de 15 km.

Le souhait de la brigade est de rassembler la brigade en un seul site.

Le gestionnaire de l'aéroport ayant des locaux disponibles à l'aérogare, contigus à ceux déjà occupés par la BSE, a proposé à la DIDI de les mettre à disposition via un bail locatif.

D'autre part, un bâtiment appartenant à la DGAC situé en bordure des pistes, a aussi également été mis à disposition pour les besoins de garage et fouille des véhicules.

Le projet d'aménagement et de relogement de la brigade est conçu pour accueillir 2 espaces distincts dans la zone de l'aérogare.

- Un espace « infracteur » sécurisé et étanche du reste de la Brigade, regroupant les locaux d'accueil des personnes mises en cause ;
- Les bureaux, locaux de vie et locaux techniques destinés à la vie de la Brigade.

Les locaux dans le Hangar de la DGAC serviront en garage et fouille de véhicules.



Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux dans le présent chapitre.

NOTA : L'entrepreneur prendra connaissance du chapitre Prescriptions communes

1.3 Définition des travaux

Les éléments développés ci-dessous impliquent que doivent être prises en compte par l'entreprise, toutes les sujétions en découlant, en prix, planning, les accès et les installations de chantier et les exigences de voisinages.

Cette réhabilitation comprend les travaux suivants :

00 - ETUDES D'EXECUTION

1 - INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER

- Sécurité
- Salle de réunion et sanitaire
- Panneau de chantier
- Etat des lieux
- Nettoyage de fin de chantier

2 - DEMOLITION

- Dépose faux-plafond
- Démolition des cloisons
- Dépose de plinthes carrelage
- Dépose de faïence

3 - PLATRERIE

- Installation de chantier
- Cloison anti-effraction sureté CR3 CF 1h
- Cloison coupe-feu 1h standard toute hauteur
- Cloison phonique, plaque de plâtre SAA 120 coupe-feu 1 heure
- Cloison plaque gypse
- Cloisonnement plaque de plâtre
- Gaine demi-stil
- Plafond coupe-feu 1h
- Plafond en plaques gypses renforcées des cellules
- Ouverture et rebouchage dans cloisons existantes
- Faux plafond 600X600
- Adaptation faux-plafond
- Huisseries de porte
- Faïence dans les sanitaires
- Sol et plinthe carrelage
- Travaux divers

4 - PRESTATIONS INDISSOCIABLES DE LA CONSULTATION

Le titulaire du présent lot devra l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de la totalité de ses travaux et des prestations liées à la sécurité du chantier, de ses intervenants et des personnes circulant à proximité du chantier

1.4 Documents techniques de référence

Le mode d'exécution des travaux et des fournitures sera conforme aux normes françaises, normes européennes applicables, et règlements en vigueur. L'ensemble sera lié au classement et à l'activité du bâtiment.

L'ensemble des travaux sera exécuté conformément aux règlements, normes, D.T.U et règles professionnels en vigueur à la date du marché et plus particulièrement aux documents suivants (cette liste n'est pas limitative).

1.5 Cahiers des prescriptions communes

Tous les cahiers des prescriptions communes relatifs aux ouvrages du marché sont applicables et en particulier sans que cette liste soit limitative :

.Règles ou règlements administratifs

- règlement de sécurité contre les risques d'incendie
- code du travail

Le mode d'exécution des travaux et des fournitures sera conforme aux normes françaises, normes européennes applicables, et règlements en vigueur. L'ensemble sera lié au classement et à l'activité du bâtiment.

L'ensemble des travaux sera exécuté conformément aux règlements, normes, D.T.U et règles professionnels en vigueur à la date du marché et plus particulièrement aux documents suivants (cette liste n'est pas limitative) :

- **Au titre des travaux de plâtrerie**
- DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre et additifs
- DTU 25.222 : Plafonds fixes. Plaque de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse.
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus : plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtres de parements en plâtre
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et d'habillage en complexes et sandwichs plaqués de parement plâtre-isolant
- DTU 58.1 : Mise en œuvre des plafonds suspendus
- Arrêtés du 14 juin 1969 et du 22 décembre 1975 concernant l'affaiblissement acoustique des locaux.

Normes :

- B 12.300 : Gypse et plâtre. Généralités, clauses et conditions générales
- B 12.301 : Gypse et plâtre. Plâtre pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté.
- Classe B 20 : Fibres minérales
- P 05-311 : Présentation des performances des cloisons non porteuses construites avec des composants de même origine
- P68.203 –1/2 :
- P72.302 : Plaques de parement en plâtre – Définitions, spécification, essais.
- P72.322 : Mortier adhésifs à base de plâtre pour complexe d'isolation thermique, plaque de parement en plâtre/isolant.
- P75.101 : Isolants thermiques destinés au bâtiment
- Le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.

Par ailleurs sont également applicables les documents techniques suivants pour ce qui concerne les supports qu'ils soient réalisés au titre du présent lot ou au titre du Gros-œuvre et notamment pour les tolérances dimensionnelles exigées des entreprises ayant à charge la réalisation des supports :

- Le cahier des charges des travaux de maçonnerie (DTU20)
- Le cahier des charges des parois et murs en maçonnerie (DTU 20.11)
- Le cahier des charges des installations électriques (DTU 70.1)

- **Au titre des travaux de faïence**

Les travaux doivent être réalisés suivant les règles de l'art et devront répondre aux normes, règles, textes et décrets et circulaires en vigueur, en particulier :

- ❖ DTU 55 : applicable aux travaux de revêtements muraux scellés
- ❖ Cahier du CSTB N° 897 : applicable à la mise en œuvre et à la réception des supports de base de plâtre destinés à recevoir des revêtements intérieurs céramiques collés
- ❖ Agréments ou avis techniques du CSTB concernant les matériaux et procédés non traditionnels et intéressant selon le cas :
 - Les colles pour revêtements muraux céramiques
 - Les produits de ragréage
- ❖ Normes et règlements publiés au REEF et notamment la circulaire 63.66 du 17.12.63 et l'arrêté du 14.06.69 concernant l'isolation acoustique
- ❖ Les normes à l'AFNOR homologuées par arrêté ministériel en vigueur à la date de la remise des offres en particulier : NFP 61.101 à 514
- ❖ Cette liste ne saurait en aucun cas être limitative. Tous documents non reproduits dans le présent CCTP sont supposés connus de l'entrepreneur du présent lot qui doit les respecter.
- ❖ L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi.

Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

1.6 Condition d'exécution

Connaissance des lieux et servitudes de site

L'entreprise devra, dans le cadre de son étude avant soumission, se rendre compte sur place de l'état des lieux, des difficultés et contraintes diverses afférentes aux bâtiments concernés, la vérification in situ des ouvrages à réaliser en nombre et qualité.

Les travaux ont lieu en site occupé. Les entreprises prendront toutes les dispositions nécessaires à la protection des biens et des personnes durant leur intervention.

A défaut et en l'absence de preuves, les détériorations signalées par l'utilisateur en cours de chantier seront réparées à la charge de l'entreprise titulaire du marché.

Après signature du marché et mises au point relatives aux servitudes des lieux, l'entreprise devra assumer les nettoyages et remises en état des lieux de chantier et abords.

Relevé

Les entreprises devront se rendre sur le lieu des travaux.

Avant toutes interventions les entreprises sont tenues de vérifier les côtes sur place.

Toute modification ou acceptation des ouvrages est à la charge de l'entreprise.

Trous et scellement

Chaque entreprise procédera à la réservation des trous et des passages dans les ouvrages qu'elle construit.

Tous les rebouchages et scellements sont à la charge de l'entreprise qui utilise le percement.

Sécurité des personnes étrangères au chantier

Aucun objet ou matériel ne devra rester dans les espaces communs.

Les zones de stockage devront être déterminées au préalable avec l'utilisateur des locaux et clairement identifiées.

Les zones de travaux seront balisées et identifiées comme zones de travaux interdites au public.

Le balisage et la délimitation de zones de travaux et de stockage devra toujours prendre en compte la sécurité existante des lieux et préserver les dégagements réglementaires de secours.

Traitement des déchets de chantier. Nettoyage

L'entrepreneur titulaire du marché est tenu de nettoyer son chantier et d'en évacuer les gravois selon ses propres moyens jusqu'à la décharge publique.

En cas de non-respect, l'entrepreneur titulaire du marché aura à sa charge la fourniture et la gestion de bennes et le traitement des déchets proprement dit.

Quel que soit le mode d'évacuation retenu, l'entrepreneur est tenu de procéder à un tri sélectif sur le chantier afin d'évacuer ainsi les déchets vers des décharges contrôlées ; le coût du transport et le traitement des déchets devront être prévus dans l'offre initiale du lot concerné quel que soit le mode de gestion de leur évacuation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander des justificatifs de traitement à tout instant du chantier.

En outre, le maître d'œuvre se réserve le droit de demander tous nettoyages complémentaires éventuellement nécessaires à la charge de l'entrepreneur défaillant.

1.7 Documents à remettre par l'entreprise

Aucun complément au dossier de consultation ne sera fourni par le maître d'œuvre.

Sont notamment à la charge de l'entreprise les documents à remettre :

En même temps que la soumission

VOIR CCAP

Pendant la période préparation

Un mois à la délivrance de l'ordre de service :

- Les plans d'exécutions des ouvrages
- Les plans de chantier et d'atelier, les plans éventuels de préfabrication.
- Les PV Coupe-feu des produits

En fin de chantier

L'entrepreneur devra remettre le dossier des ouvrages exécutés, il contiendra :

- Les plans d'exécution mis à jour réalisés sous DAO/AUTOCAD 2025 et format PDF
- Tous les plans, schémas et notices de récolement
- Les produits mis en œuvre devront être identifiés dans une fiche de synthèse en annexe du DOE.

Le dossier de récolement à envoyer au mandataire de la maîtrise d'œuvre comprendra un exemplaire sur 3 supports informatique (DAO AUTOCAD 2025 compatible en DWG), 3 clés USB et un lien de téléchargement.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le dossier de consultation, destiné à devenir « dossier marché », établi par le maître d'œuvre, définit sans ambiguïté les principes et données de base d'exécution.

Il détermine les objectifs d'aspect, de confort, de qualité et les principes de mise en œuvre.

L'entreprise fournira toutes les notices concernant la fabrication, les caractéristiques, le montage et le fonctionnement des équipements, matériels et matériaux à mettre en œuvre.

La conformité aux pièces contractuelles sera exigée formellement, mais avec possibilité d'équivalences par analogie, similitude, sous réserve du respect de qualité au moins identique.

Toutefois, ce sera toujours soumis à l'acceptation du maître d'œuvre, après avis du maître d'ouvrage qui déterminera l'accord définitif.

En aucun cas, les Entreprises ne pourront procéder à une modification de leur propre chef.

Contenu des prix

Les prix remis par les entrepreneurs sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux, et notamment les coûts des prestations ou ouvrages suivants :

- Les installations de chantier.
- L'établissement et le suivi du planning exécution.
- Les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en œuvre des matériaux.
- Les échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux.
- Le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées pendant la durée des travaux.
- La protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres corps d'état risquant d'être détériorés par l'intervention de l'entreprise.
- L'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides.
- Le nettoyage général des chantiers liés à l'exécution des travaux du présent lot.
- Les protections vis à vis des occupants.
- La reconnaissance des supports à traiter.
- La complète exécution des travaux et notamment, les fournitures, livraison et stockage.
- La mise en œuvre des produits isolants.
- Les nettoyages avant réception et mise en service.

Au titre des travaux de plâtrerie

L'ensemble des travaux sera conforme au DTU 25.41.

Les ossatures métalliques seront constituées de profilés en tôle d'acier, d'épaisseur nominale supérieure ou égale à 0,60 mm et protégés contre la corrosion.

Cette protection est assurée par galvanisation à chaud répondant conformément à la norme NFA 36.321 aux spécifications ci-après :

- classe de fabrication 1 ou 2 suivants plis et épaisseur,
- masse du revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275.

Les profils doivent permettre une largeur d'appuis minimale des plaques de 25 mm nécessaire tant en partie courante qu'au droit d'un joint entre 2 plaques.

En ce qui concerne les profils en forme de U (rail) qui ne servent d'appui qu'à une seule plaque, cette largeur est ramenée à environ 30 mm.

Conditions préalables

Les travaux ne doivent être entrepris que dans des conditions dont l'état d'avancement met les ouvrages en plaques à l'abri des intempéries et notamment du risque d'humidification par apport accidentel d'eau liquide.

Fixation directe par collage

Ce mode de fixation ne peut être utilisé que sur support continu en maçonnerie, ne présentant pas d'irrégularité de surface dépassant 15 mm ; au-delà, il convient au préalable de procéder aux travaux préparatoires de rattrapage localisé de façon à ramener le support dans les tolérances ci-dessus.

L'adhésif utilisé doit être choisi parmi ceux répondant aux spécifications définies ci-après :

- temps d'utilisation >45 minutes
- rétention d'eau au taux de gâchage pratique correspondant à une consistance d'emploi (calibre 12-13 consistor baronnie) : $(1 - e) \% > 90$

E

- adhérence à 28 jours (état sec)
 - sur béton : supérieure à 6 bars
 - sur béton cellulaire : supérieure à cohésion du support
 - sur plaque de plâtre : supérieure à cohésion des plis du carton

- Au titre des travaux de faïence

Les carreaux seront en faïence, constitués par un support en pâte blanche émaillée. Ils seront de choix courant, les tolérances étant celles énoncées par l'article 2, 113.4 du DTU.

Sur longueur et largeur : + ou - 0.4 m/m

Sur l'épaisseur : + ou - 0.4 m/m

Planitude flèche inférieure à 7/1000

Hors d'équerre + ou - 0.43m/m

Aspect vu à 1 mètre, ni éraflure sur les côtés, ni écornure, fissure, fente, tâche ou grain

Avant déballage des produits l'entrepreneur fera constater le choix par le maître d'œuvre.

La pose à joints minces sera réalisée par collage au moyen de mortier colle à base de caséine sur les supports à base de plâtre naturel et de plaques de plâtre enrobées de carton.

Les joints seront réalisés avec le produit spécial préconisé par le fabricant de la colle ou au ciment blanc.

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions du DTU N° 55 et de l'avis technique ciment des produits de collage.

- Assortiment

Les emballages des livraisons de faïences seront triés de telle sorte que les éléments posés dans un même local, présentent une teinte uniforme suivant les coloris agréés par le maître d'œuvre.

Les éléments choisis seront répartis dans les locaux.

Lors de chaque livraison, l'entrepreneur devra réserver, repérer et entreposer une partie de la fourniture de telle sorte que, en fin de chantier, il dispose d'une gamme de matériaux permettant d'effectuer des raccords avec éléments de même nuance de teintes que ceux contigus.

- **Colles**

Les produits mis en œuvre feront obligatoirement l'objet d'un "avis technique" du groupe spécialisé N° 13 (CSTB).

L'entrepreneur devra respecter les prescriptions du "Cahier des Prescriptions Techniques" définissant les supports admissibles et les éléments associés compatibles ainsi que les prescriptions du fabricant et les conditions d'emploi prescrites par ce dernier.

Quel que soit le type de colle, la pose ne pourra intervenir qu'en milieu tempéré (+ 15° C mini).

- **Coulis et mortiers pour joints de faïence**

Composition et dosage

La granulité des sables employés est fonction de la largeur du joint à réaliser :

- ❖ joint réduit (jusqu'à 2 mm) : sable de granulométrie 0.08/0.3 mm
- ❖ joint large (2 à 10 mm) : sable de granulométrie 0.08/1 mm
- ❖ joint très large (> 10 mm) : sable de granulométrie de 0.08/3 mm

Les liants et la nature des sables sont les mêmes que ceux définis à l'article 3.7.

Les coulils et mortiers sont exécutés :

- a) soit en ciment pur
- b) soit en mortier de ciment dosé de 800 à 1100 kg de liant par m3 de sable sec
- c) soit en mortier spécial pour joints, à base de ciment, prêt à l'emploi
- d) soit au mortier de chaux dosé de 400 à 1000 kg de liant par m3 de sable sec

Confection

Le coulis au mortier est préparé en faible quantité.

Le coulis doit être fluide afin de pénétrer dans les joints.

Le mortier doit être plastique.

Joints entre carreaux

La largeur des joints entre carreaux est fonction de la nature et du format des carreaux. On distingue :

- ❖ joint réduit : jusqu'à 2 mm de largeur
- ❖ joint large : de 2 à 10 mm de largeur
- ❖ joint très large : largeur supérieure à 10 mm

Les carreaux de terre cuite et de grès étirés seront toujours posés à joint large ou très large.

La pose jointive est interdite sauf pour certains travaux de marbrerie, sur prescription spéciale.

Les joints sont remplis après durcissement suffisant du mortier de pose et au plus tôt 24 heures après la pose.

- **Etat des supports**

Etat des parois verticales :

L'entrepreneur prend en charge la préparation des supports y compris par réfection éventuelle des supports verticaux pour mise aux cotes selon plans

- **Exigence réglementaire : acoustique/feu**

Les revêtements proposés devront satisfaire aux exigences de la réglementation en matière d'acoustique et de résistance au feu.

- **- Implantation**

L'implantation et le traçage de toutes les cloisons intérieures sont à la charge du présent lot.

- **- Pose des dormants**

La pose des dormants des menuiseries intérieures dans les cloisons, huisseries est à la charge du présent lot.

La pose des dormants des menuiseries intérieures dans les refends, huisseries est à la charge du lot 2 menuiseries.

Toutes les précautions seront prises pour ne pas dégrader les dormants fournis par les divers lots concernés.

- **- Mise en œuvre**

L'entrepreneur devra, avant tout commencement et exécution, vérifier et réceptionner en temps utile la réception des supports et ouvrages sur lesquels il doit intervenir.

Le scellement de toutes grilles ou trappes incorporées dans les ouvrages de plâtrerie, les raccords divers à effectuer après passages des autres corps d'état, seront effectués par le titulaire du présent lot, leur fourniture étant assurée dans le cadre d'autre lots.

La planéité et l'aspect de surface des plaques de plâtre mises en œuvre devra être conforme aux prescriptions du DTU 25.41

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

00 - ETUDES D'EXECUTION

Etudes techniques, études d'exécution des travaux (EXE), notes de calculs, plans des travaux à la charge du présent lot.

1 - INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER

01 - Sécurité

Mise en place des installations de chantier assurant l'isolement des zones travaux, des zones de stockage et des cheminements y compris enlèvement en fin de travaux et nettoyage du chantier.

Le chantier sera clôturé à l'aide de clôtures métalliques rigides (type Héras ou similaire) lestées sur plot béton et attachées entre elles.

02 - Salle de réunion et sanitaire

L'entreprise du présent lot doit les installations de chantier selon PGC.

Le titulaire du présent lot installera des chaises et table pour accueillir 8 personnes dans le local mis à disposition par le maître d'ouvrage (hangar).

Le présent lot sera chargé du nettoyage régulier du local (1 fois/semaine). Les frais engendrés de nettoyage sont à intégrer au présent lot.

Installation d'un WC chimique par le présent lot.

Le présent lot sera chargé du nettoyage régulier (1 fois/semaine). Les frais engendrés de nettoyage sont à intégrer au présent lot.

03 - Panneau de chantier

Fourniture et pose d'un panneau de chantier selon maquette fournie par le maître d'Ouvrage y compris toutes sujétions pour scellement, contreventement, entretien pendant la durée du chantier, démontage et enlèvement en fin de chantier. Dimensions approximatives : (H) 3.00 x 2.00 (bas du panneau à 1.80 m du sol minimum).

Le panneau comprendra les noms, adresses logos du maître d'ouvrage, des financeurs, de la maîtrise d'œuvre, mandataire, bureau de contrôle, SPS, l'ensemble des entreprises.

La date de commencement et d'achèvement des travaux, le numéro et la date de la déclaration préalable.

Le nom, adresse de l'opération, les images, perspectives en couleur fournies par le maître d'œuvre.

04 - Etat des lieux

Avant le début des travaux, l'entrepreneur du lot procèdera à un état des lieux constaté par un huissier des parties communes adjacentes à la zone des travaux avec le service gestionnaire de la zone.

A défaut et en l'absence de preuves, les détériorations signalées par l'utilisateur en cours de chantier seront réparées à la charge de l'entreprise titulaire du marché.

Après signature du marché et mises au point relatives aux servitudes des lieux, l'entreprise devra assumer les nettoyages et remises en état des lieux de chantier et abords.

Les dégâts causés seront réparés.

L'entreprise fera procéder à sa charge, avant commencement des travaux à un constat d'huissier concernant la voirie et les espaces communs intérieurs.

A l'issue de l'occupation, un état des lieux de fin devra être réalisé.

05 - Nettoyage de fin de chantier

A charge du présent lot le nettoyage complet de la zone travaux avant les opérations préalables à la réception et le nettoyage finale de livraison.

2 – DEMOLITION

Les déposes comprennent implicitement :

- l'enlèvement des supports et fixations y compris toutes sujétions pour refouillements,
- calfeutrements des trous de passage et de fixation avec des matériaux de même nature que ceux composant les parois concernées ;
- l'enlèvement et le transport dans un centre de tri autorisé par arrêté préfectoral.

Tous les déchets feront l'objet d'un suivi grâce à l'établissement des bordereaux de suivi des déchets qui contiendra les informations suivantes :

- nature et identité de l'émetteur du bordereau (producteur, détenteur, collecteur...)
- identité de l'installation de destination des déchets (date / cachet/ visa),
- nature, caractéristiques, quantités, conditionnement des déchets,

Ce bordereau de suivi des déchets devra être remis au maître d'ouvrage.

01- Dépose faux-plafond

Dépose soignée des dalles de plafond en conservation, stockage avec protection pour réemploi.

Dépose des ossatures, évacuation, mise en décharge contrôlée.

Localisation : ensemble des plafonds.

02- Démolition des cloisons

Démolition de cloison, évacuation, mise en décharge contrôlée.

Localisation : selon plan démolition.

03 - Dépose de plinthes carrelage

Sciage, piquage de plinthes carrelage pour pose de cloison coupe-feu, évacuation, mise en décharge contrôlée.

Localisation : Uniquement au niveau des cloisons à réaliser pour mise en place de cloison coupe-feu contre les murs ou cloisons existantes.

04 - Dépose de faïence

Piquage de la faïence et de la colle, évacuation, mise en décharge contrôlée.

Ratissage en deux passes des cloisons conservées.

Localisation : selon plan pour mise en place de cloison coupe-feu.

3 - PLATRERIE

01 - Installation de chantier

Installation de chantier, amené et repli du matériel.

02 – Doublage anti-effraction sureté CR3 CF 1h

Réalisation de doublage anti-effraction sureté CR3 constituées par l'assemblage de deux plaques sureté et d'une plaque de plâtre côté effraction, système composé de :

- 2 plaques sureté
- 1 plaques de plâtre
- Rail R48
- Montants doubles M48/50, entraxe 600mm
- Mastic acoustique
- Un isolant à base de fibres minéral d'épaisseur 45 mm
- Enduit et bande à joint

Hauteur sous dalle 4.30m

Localisation : Périphérie BSE, cloisons mitoyennes avec l'aéroport selon plan

03 - Cloison anti-effraction sureté CR3 CF 1h

Réalisation de cloison anti-effraction sureté CR3 constituées par l'assemblage de deux plaques sureté et d'une plaque de plâtre côté effraction, de deux plaques de plâtre de l'autre côté vissées sur une ossature métallique, système composé de :

- 2 plaques sureté
- 3 plaques de plâtres
- Rail R90
- Montants M90/35, entraxe 600mm
- Mastic acoustique
- Un isolant à base de fibres minéral d'épaisseur 85 mm
- Enduit et bande à joint

Epaisseur totale 153 mm

Localisation : Salle d'armes, local marchandises saisies, entre SAS accès personnel et dégagement aéroport.

04 - Cloison coupe-feu 1h toute hauteur, $D_{nT,A} \geq 35$ dB entre circulations et bureaux, salle d'ordres, des procédures, d'audition, local social.

Fourniture, mise en œuvre et pose de cloisons de distribution, placoplâtre de type stil 98/48mm, constituées de 4 plaques de plâtre vissées sur ossature simple ou double métallique de 48mm, compris enduit.

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant :

Mise en place de l'ossature en acier galvanisé avec montants, rails et tous accessoires,

Isolation type laine de verre : 70 mm semi rigide

Mise en place des plaques type Placo à bords amincis vissées sur l'ossature. Plaques Hydro côté sanitaire.

Finition des cloisons comme suit :

Ragréage des joints et calfeutrements avec un enduit préconisé par le fabricant et ratissage général.

À tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant.

Renforts bois dans cloison pour accessoires sanitaires, chauffage ou autres.

Le degré coupe-feu 1 heure devra impérativement être respecté.

Localisation : Selon plan de repérage.

Avec isolation type laine de verre : 70 mm semi rigide selon plan de repérage. Les cloisons des bureaux, salle d'ordre, salles des procédures et local social, salle d'audition donnant sur les circulations auront un isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT,A} \geq 35$ dB compris entre les deux dégagements.

Sans isolation type laine de verre : selon plan de repérage ensemble des locaux sans besoin acoustique, vestiaires et sanitaires

05 - Cloisons distributives acoustiques, $D_{nT,A} \geq 40$ dB.

Réalisation de cloisons de distribution composites en plaques de plâtre à peindre

Elles seront constituées de la façon suivante :

- Deux ossatures rails disposées de manières à constituer une cloison d'épaisseur finie de 100. L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient).
- Ossatures verticales montants doubles M48, disposés tous les 0,60 ou 0,40m.
- Panneaux semi rigide de fibre minérale d'épaisseur 70 mm.
- Deux plaques de plâtre BA 13, vissées à joints croisés sur les montants constituant chaque parement.
- Protection des angles saillants par des baguettes métalliques.
- L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.
- Protection en pieds de cloisons.
- Parement deux plaques sur chaque face.
- Des renforts bois seront incorporés dans les cloisons lors du montage, au droit des appareils sanitaires, des plans de travail et mobilier fixe.
- Isolement acoustique : $D_{nT,A} \geq 40$ dB.

La hauteur sous plancher est de 4.30 m

Localisation : Cloisons séparatives entre bureaux et entre bureaux et salle détente, selon plan de repérage

Traitement de la tête de cloison entre bureau CDU et CDUA contre la menuiserie extérieure conservée, mise en place d'un "U" métallique thermolaqué blanc. Compris toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

06 - Cloison toute hauteur, $DnT,A \geq 50$ dB entre circulations et médecin/avocat (CF1h impératif) et entre salle des procédures et médecin/avocat.

Fourniture, mise en œuvre et pose de cloisons de distribution 150/100, constituées de 4 plaques de plâtre (2 plaques par parement) vissées sur ossature en acier galvanisé simple ou double métallique de 100mm, compris joints.

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant :

Mise en place de l'ossature en acier galvanisé avec montants, rails et tous accessoires,

Isolation type laine de verre : 100 mm semi rigide

Mise en place des plaques type Placo à bords amincis vissées sur l'ossature.

Finition des cloisons comme suit :

Ragréage des joints et calfeutrements avec un enduit préconisé par le fabricant et ratissage général.

À tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant.

Renforts bois dans cloison pour accessoires sanitaires, chauffage ou autres.

Le degré coupe-feu 1 heure devra impérativement être respecté entre la circulation et le bureau médecin/avocat.

Localisation : Selon plan de repérage.

Entre avocat/médecin et circulation, compris CF 1 h

Entre salle des procédures et médecin/avocat

07 - Cloison plaque gypse

Réalisation de cloison type FERMACELL ou techniquement équivalent

Elles seront constituées de la façon suivante :

- Une ossature rails métallique en acier galvanisé. L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient)
- Ossature renforcées avec entre axe maximum de 30 cm
- Panneaux semi rigide de fibre minérale d'épaisseur 80 mm, densité 35kg/m.
- Deux fois deux plaques spéciales type FERMACELL ou techniquement équivalent.
- Ensemble des angles saillants arrondis (cloison basse).
- Protection en pieds de cloisons.
- Traitement des joints par joint pompe.
- Des renforts bois seront incorporés dans les cloisons lors du montage, au droit des appareils sanitaires, des plans de travail et mobilier fixe.

Affaiblissement acoustique 50 dB

La hauteur sous plancher est de 4.30 m

Compris toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

La cloison entre la cellule 2 et le local social sera impérativement coupe-feu 1 heure

Localisation : Cellules GAV.

08 - Cloisonnement plaque de plâtre à peindre

Fourniture, mise en œuvre et pose de cloisons de distribution en plaque de plâtre à peindre de type stil 98/48mm, constitué de deux plaques de plâtre de 13mm vissées sur ossature simple ou double métallique de 48mm.

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant :

Mise en place de l'ossature en acier galvanisé avec montants, rails et tous accessoires,

Des renforts bois seront incorporés dans les cloisons lors du montage, au droit des appareils sanitaires, des plans de travail et mobilier fixe.

Localisation : sanitaires et vestiaires, selon plan de repérage.

09 - Gaine demi-stil

Réalisation d'une cloison en demi-stil pour réalisation de la gaine derrière les douches créées comprenant, ossature, plaque de plâtre hydrofuge, joints, toute sujétions de réalisation et bonne finition.

Localisation : gaines des douches des vestiaires hommes et femmes.

10 - Plafond coupe-feu 1h

Réalisation d'un plafond en plaque de plâtre coupe-feu 1h, compris bandes joint, toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

Localisation : Selon plan de localisation

11 - Plafond en plaques gypses renforcées des cellules

Réalisation d'un plafond double parement de type FRAMACELL ou techniquement équivalent, compris toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

Ils seront constitués de la façon suivante :

- Une ossature métallique en acier galvanisé,
- Deux plaques spéciales de type FERMACELL de 12/13mm ou techniquement équivalent,
- Traitement des joints par joint pompe.

Localisation : Plafond des cellules GAV.

Réalisation de la retombée entre plafond des cellules, gaine technique d'une hauteur de 2,80 et plafond de la circulation d'une hauteur de 2,50 m compris toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

12 - Rebouchage dans cloisons existantes CF 1 H

Dépose du bloc porte, évacuation des gravats en décharge contrôlée, fermeture de la baie, compris toutes sujétions de réalisation et bonne finition, raccord avec l'existant.

La fermeture sera impérativement coupe-feu 1 heure.

Localisation : Entre chapelle et douche homme

13 - Faux plafond 600X600

Réalisation de faux-plafond en dalle acoustique 600X600 sur ossature métallique, toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

Réaction au feu : A1.

Localisation : Ensemble des faux-plafonds non coupe-feu et hormis cellules GAV.

Réalisation d'un faux-plafond démontable à dalles de 600/600 clipsées sur ossature métallique de type T24, de marque EUROCOUSTIC type TONGA ou similaire posé sur ossature métallique, 100% de tenue à l'hygrométrie, Réaction au feu Euroclasse A2-s1- d0, épaisseur 25 mm, absorption acoustique : $w = 0.90$, classe A.

Localisation : Vestiaires, douches et WC.

14 - Adaptation faux-plafond

Dépose soignée de dalles de faux plafond pour réemploi.

Adaptation de l'ossature afin de réaliser la cloison CF toute hauteur.

Repose des dalles de faux-plafond, les dalles de faux-plafond abîmées seront remplacées par des dalles récupérées sur le reste du site.

Compris toutes sujétions d'adaptation et de bonne finition.

Localisation : entrée depuis hall, couloir trafic et entrée depuis aéroport.

15 - Huisseries de porte

Pose des huisseries de porte fournies par le menuisier.

16 - Faïence dans les sanitaires

Piquage de la faïence, compris évacuation des gravats, mise en décharge contrôlée, ensemble des protections nécessaires.

Localisation : WC H et F, douche F.

Reprise de l'enduit plâtre suite au piquage de la faïence :

- Classement : Manuel THD.
- Support : existant, horizontal ou vertical.
- La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.1, et aux normes en vigueur.
- Respect des planéités, protections des angles saillants par arêtes métalliques, y compris toutes sujétions d'exécution.
- Fourniture et pose de baguette d'angle en acier galvanisé aux angles saillants.
- Prescriptions particulières : un classement au feu de 1H devra être obtenu sur certaines parois.

Y compris raccord avec l'existant, nettoyage des locaux. Ouvrage fini.

Localisation : WC H et F, douche F.

Fourniture et mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) composé d'un polymère liquide associé à un non tissé.

Localisation : Paroi des douches.

Revêtement mural faïence 30x20 ou 40x20

Revêtement mural en carreaux de faïence sur murs et cloisons de format 30x20 ou 40x20. Faïence de couleur à bords adoucis, une colonne de carreaux de couleur différente de la même série sera prévue, pose à la colle suivant prescription du fabricant et agréé par avis techniques. Les carreaux seront en faïence constitués par un support en pâte émaillée et posés à joints minces.

Compris mise en œuvre d'un enduit étanche.

Il sera également dû au titre du présent lot :

- Façon de joints et de coupes à la demande des lieux
- Façon de coulis au ciment pour garnissage des joints avec nettoyage à la sciure de bois blanc.

Localisation : sanitaires et douches homme et femme toute hauteur.

17 - Sol et plinthe carrelage

Nota : *le sol existant est conservé toutefois cette prestation n'est possible que s'il n'existe pas de différence de niveau suite à la démolition des cloisons.*

Le sol carrelage existant est conservé.

Sciage des sols carrelage au droit des anciennes cloisons, raccord avec un carrelage assorti aux existants.

Fourniture et pose de plinthe carrelage, en raccord des existantes et sur l'ensemble des cloisons réalisées.

Localisation : Ensemble du projet.

4 - PRESTATIONS INDISSOCIABLES DE LA CONSULTATION

Compléments divers, nettoyage, livraison, mise en service, SAV parfait achèvement

Etudes d'exécutions suivant CCTP

ETUDES TECHNIQUES D'EXECUTION, (EXE)

A charge de l'entreprise

- L'entrepreneur devra inclure dans son offre les frais des études techniques d'exécution.
- Celles-ci comprendront :
 - les plans de réservations dans les structures béton (les percements étant à la charge du présent lot)
 - les calculs techniques de dimensionnement des équipements techniques liés au présent lot
 - les plans techniques avec indications de dimensionnement et de positionnement des équipements liés au présent lot
 - la mise à jour des plans d'exécution des ouvrages dans le cadre des Dossiers des Ouvrages Exécutés
 - les plans d'exécution ci-dessus seront réalisés sous DAO/ AUTOCAD 2026 dans la mesure où le maître d'œuvre réalise les plans du projet sur informatique compatible DWG

En fin de chantier et avant la réception des travaux, il devra fournir tous les plans, schémas et notices de récolement. Le dossier de récolement à envoyer au mandataire de la maîtrise d'œuvre comprendra un exemplaire sur 3 supports informatique (DAO AUTOCAD 2025 compatible en DWG), 3 clés USB et un lien de téléchargement.

Pour information :

le CADRE QUANTITATIF des ouvrages est complété des unités d'œuvre par la maîtrise d'œuvre

NOTA : *les quantités données par la maîtrise d'œuvre sont données afin de faciliter la tâche des entreprises et devront être vérifiées et rectifiées éventuellement afin d'être en conformité avec le CCTP du présent lot (le CCTP étant contractuellement la pièce du marché définissant les travaux à réaliser, dans le cadre d'un marché à forfait, le DPGF servant uniquement à l'établissement des situations de travaux. Si discordance, établir une annexe et faire apparaître les désaccords éventuels).*